Questions orales LA PROTECTION DES PÊCHEURS CANADIENS

M. Jim Fulton (Skeena): Si au cours de la saison de pêche qui vient ou toute autre saison de pêche future des navires américains arraisonnent des navires de pêche canadiens au 54°40′ de latitude ou au sud de cette ligne, aussi appelée la ligne A-B ou la frontière de l'entrée Dixon, le premier ministre prendra-t-il toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les pêcheurs canadiens et la souveraineté canadienne dans cette région?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, lorsqu'il dit que, d'après ses renseignements, les Affaires extérieures n'ont pris aucune mesure, le député, bien qu'il prétend le contraire, confirme en fait ma réponse. Je le répète, je crois savoir que les autorités compétentes de la garde côtière ou des pêcheries ont effectivement pris des mesures.

(1450)

LES COMMUNICATIONS

LA PROLONGATION DE LA DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE DISTRIBUTION DU RÉSEAU SATELLITE DE TÉLÉVISION CANCOM

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Comme il le sait, c'est aujourd'hui le 17 juin, date limite proposée pour les demandes de distribution terrestre du réseau satellite de télévision Cancom pour lequel les distributeurs et les municipalités dans les régions rurales, isolées ou insuffisamment desservies doivent présenter une demande pour obtenir un permis du CRTC en vertu de la loi sur la radiodiffusion ainsi que des certificats techniques délivrés par le ministère des Communications en vertu de la loi sur la radio.

Étant donné que les petites localités sont vivement intéressées à devenir leurs propres distributeurs et veulent acheter directement le matériel adapté au réseau satellite Cancom, le ministre différera-t-il la date limite imposée par le ministère des Communications et demandera-t-il au Conseil de la radio-télévision canadienne de prolonger sa date limite du 17 juin pour l'étude des demandes initiales jusqu'au 30 juin, afin d'accorder aux petites localités et municipalités plus de temps pour discuter du réseau Cancom avec leur conseil municipal et les contribuables?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de sa question. C'est en effet une question très importante pour la plupart des Canadiens qui vivent dans des régions éloignées ou insuffisamment desservies. En ce qui concerne le ministère des Communications, je suis parfaitement disposé à accorder un délai jusqu'au 30 juin prochain. Pour ce qui est du CRTC, je me suis empressé de signaler la recommandation du député à son attention et j'espère fournir une réponse demain au député.

L'ÉNERGIE

L'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL JUSQU'EN NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet du développement économique du secteur de l'énergie. Elle porte sur l'engagement qu'il a pris en janvier 1980 de construire un pipe-line pour acheminer le gaz naturel en Nouvelle-Écosse. Il doit savoir que certains événements survenus dans le secteur du travail au Québec retardent les travaux. Il se souviendra aussi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en réponse à mon ami, le député de Halifax, s'est engagé à présenter un bill, en vertu de la politique du gouvernement, si cela se révélait nécessaire pour assurer que le pipe-line qu'il a promis sera construit.

Le premier ministre peut-il confirmer qu'il tiendra parole et s'engagera-t-il aussi, dans le cadre de la politique nationale de son gouvernement, à choisir l'emplacement d'une usine de liquéfaction de gaz naturel dans la région du détroit de Canso, laquelle présente tant de caractéristiques favorables à ce genre d'entreprise, de manière à ce qu'une industrie pétrochimique susceptible de stimuler fortement l'économie de la Nouvelle-Écosse soit établie dans cette région?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le Programme énergétique national prévoyait la construction d'un gazoduc vers les provinces Maritimes. Nous avons déclaré qu'il s'agissait d'un projet d'intérêt national. Le gouvernement est toujours favorable à la réalisation de ce projet. A l'heure actuelle, le projet de construction du gazoduc au Québec souffre quelque retard à la suite d'une grève des soudeurs, mais j'espère que le gouvernement du Québec saura mettre fin à cette grève dans les plus brefs délais. En ce qui a trait à l'expansion du gazoduc vers les provinces Maritimes, mon honorable collègue est au courant que l'Office national de l'énergie a terminé les audiences à ce sujet, et nous attendons son rapport quant aux conditions précises relatives à l'expansion de ce projet vers les provinces Maritimes.

[Traduction]

L'ACCOMPLISSEMENT DE LA PROMESSE FAITE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je comprends la réponse du ministre mais je tiens à lui demander ceci. Considérant l'appui unanime accordé par tant de gouvernements de tous ordres et par tant de notabilités qui, j'en suis persuadé, tiennent compte des grands avantages stratégiques et naturels du site Medford Point dans la zone du détroit de Canso, est-ce que le ministre de l'Énergie, toujours dans la ligne de la politique nationale de l'énergie qu'il a promise pour l'est du Canada, et pour exécuter l'engagement pris par le premier ministre, va faire un pas de plus et marquer son appui au choix de ce site, pour que la Nouvelle-Écosse devienne plus qu'un simple gardien de pipe-lines, pour qu'elle obtienne les matières premières nécessaires à une usine prétrochimique qui favoriserait grandement son développement économique? Je suis persuadé que le ministre de l'Expansion économique régionale reconnaîtra que ce secteur en particulier est riche de promesses pour la Nouvelle-Écosse.